



CONNEXION DIRECTE

avril 2014

N°14

MAIS POURQUOI ONT-ILS PEUR DES EXPERTS ?

Parler d'expertise lors d'une réorganisation crée immédiatement de l'hostilité de la part de la direction, voire de certains syndicats. L'expertise – droit garanti par le Code du Travail – est une étude effectuée par un cabinet INDEPENDANT de la Poste et des syndicats, donc parole extérieure, qui analyse les motifs qui justifient la réorganisation/délocalisation et qui se prononce sur les modalités de mise en place, la conduite du changement par l'encadrement. Alors pour comprendre la panique à bord nous présentons ici quelques éléments d'une expertise réalisée à Saint-Amant-Montrond dans le Cher.

Des vérités pas bonnes à dire ? L'exemple de la PDC de SAINT-AMAND-MONTROND.

Un cabinet d'experts fournit ici les conclusions d'une étude qui porte sur la nature et les conséquences du projet d'instauration d'une « pause méridienne de 45 minutes » en termes de risques professionnels et d'impacts sur la santé physique et mentale des agents du site de Châteaumeillant. Et quand on lit quelques constats réalisés par le cabinet, on comprend le sauve-qui-peut des hautes sphères :

• « ... Le contexte organisationnel dans lequel s'inscrit le projet ... est fortement dégradé et porteur de risques psychosociaux... », ceci du fait de la mise

en place de « ... deux jours de sécabilité supplémentaires depuis octobre 2013... » ou encore « de dépassements d'horaires fréquents avec non prise en compte des heures supplémentaires... ». Le rapport évoque « la mise sous pression des salariés concernant leur performance : chronométrage, affichage des productions journalières... ».

• « ... La pause méridienne constitue un facteur de risque de déséquilibre sur le plan physiologique, physique et psychique des agents : perte de repères professionnels et familiaux, tentation d'aller plus vite pour gagner du temps, augmentation du risque routier... ».

• L'étude revient sur l'appréciation du médecin du travail : « ... les réorganisations fréquentes ont constitué particulièrement un facteur générant du stress... affectant la santé du personnel ainsi que le bon fonctionnement des équipes ».

• Il est rappelé les recommandations faites par l'Inspection du travail sur la durée de travail des distributeurs, qui demande « ... l'enregistrement des heures d'entrée et de sorties des agents quotidiennement, et à procéder à un récapitulatif hebdomadaire, conformément aux dispositions de

l'article L.317162 du Code du Travail ». Ce même Inspecteur souligne que les jours de repos de cycle « ... ne peuvent pas coïncider avec un jour férié ou de congé payé, qui doivent être sans incidence sur le nombre de jour de repos acquis par le salarié. Dans cette hypothèse c'est le jour férié ou de congé qu'il convient de prendre en considération ».

• « ... A aucun moment de notre intervention nous avons perçu une activité faible... ».

• « ... Sur le site de Châteaumeillant, les tournées à découvert sont devenues un principe de régulation des contraintes organisationnelles... L'apparition d'un quartier lettres à découvert



constitue un dysfonctionnement organisationnel majeur, révélateur de l'insuffisance permanente des effectifs... ».

• L'importance du maintien d'une pause de 20 minutes incluse dans le temps de travail est mise en avant « ... pour éviter les phénomènes d'épuise-

ment des agents qui de fait augmenteraient le risque routier ».

Dans ce rapport les analyses émanent d'experts et non de syndicats hostiles, et l'on voit qu'il s'agit d'un véritable réquisitoire contre la démarche du Siège. Cette vérité venue de l'extérieur dérange d'où cette crainte des expertises comme de la venue de l'Inspection du Travail dans un centre. Cette épée de Damoclès qui pèsent sur leurs têtes, plus que jamais nous devons y avoir recours.

Pour rencontrer des militants de la CNT du secteur Poste et télécommunications :

Région Parisienne :

Permanence tous les lundis de 14h00 à 19h00 Au 33 rue des Vignoles 75020 Paris - métro Avron ou Buzenval-
06 77 05 75 06.

Paris :

Sur rendez-vous au **06 60 76 82 99** ou par mail à : **ptt.paris@cnt-f.org**. Permanence : voir au dessus.

Val d'Oise :

Sur rendez-vous au **06 52 93 90 88**, par mail : **ptt95@cnt-f.org** ou permanence tous les mardis de 14h00 à 18h00 et tous les jeudis de 16h00 à 19h00 :Espace Nelson MANDELA (BUREAU 117 au 1er ETAGE) 82, Boulevard du général Leclerc 95100 ARGENTEUIL BUS N°34 arrêt Nelson Mandela

Yvelines :

Sur rendez-vous au **0644076678**



Dans le cadre de la fête régionale de l'UR CNT RP LE DIMANCHE 4 MAI A LA PAROLE ERRANTE :

La Parole errante
9, rue François Debergue -
93100 Montreuil
<http://www.la-parole-errante.org/>

DE 14h30-16h : rencontre avec Sébastien Fontenelle, autour de son livre « Poste stressante », avec le syndicat CNT PTT. (Présence DE MILITANTS CNT PTT RP).

La lecture de «Poste Stressante, une entreprise en souffrance» (1) est instructive même pour des postiers. Le journaliste Sébastien Fontenelle (2) a livré une enquête poussée sur le monde de La Poste, comme s'il était l'un d'entre nous. Un historique de la privatisation de La Poste est conduit montrant les complicités des politiques de droite comme de gauche (soi-disant «socialistes») dans cette marche d'une entreprise publique (au service des usagers, sans objectifs de bénéfices) vers une entreprise privée.

Fin janvier tous les agents ont reçu un courrier de La Poste intitulé : «Besoin d'en parler ?» Sous-titré : « La Poste vous propose un service d'écoute et de soutien psychologique.» Dans cette brochure tout est dit pour expliquer la mise en place de ce service d'écoute : «pour vous aider à gérer des situations difficiles, personnelles ou professionnelles.» Pour faire simple La Poste reconnaît le malaise des postiers, pour cela elle propose un service d'aide psychologique - peut-être sommes nous des agents «inadaptés» (p.166) ? Mais en aucun cas les dirigeants ne remettent en cause leur management.

Je conseille la lecture de ce livre (pas la brochure!!) et, surtout de le diffuser auprès des proches, d'individus qui ne connaissent le facteur apportant leur courrier mais pas le monde oppressif dans lequel il - elle- travaille au quotidien.

L. facteur



Contact / Adhésion

•Nom :

Prénom :

•Adresse :

Code Postal :

•Ville :

•Bureau :

•Je souhaite adhérer.

•Je peux diffuser les tracts de la CNT.

•A retourner à notre adresse départementale ou par mail. Vous pouvez également nous écrire pour recevoir 3 numéros gratuits du Combat Syndicaliste, mensuel de la CNT.